



Numéro de l'acte	2023-166-DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.2.1.6

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023-166

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DES CENTRES ANIMATION JEUNESSE – AVENANT N°1

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT

Adjoint au Maire, Affaires scolaires - Jeunesse

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2020-02 du 2 février 2020 relative à la création des accueils de loisirs sans hébergement et des centres d'animations jeunesse – choix du délégataire- Autorisation du Maire à signer la convention à passer avec l'Association Community

L'association Community s'est vue confier la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des centres animations jeunesse (CAJ) organisés durant l'année sur la commune d'Arques par délégation de service public.

Le contrat a pris effet à compter du 5 février 2020 au 31 décembre 2023.

Pour des modalités pratiques, et ce afin de ne pas terminer le contrat délégation de service public en cours d'année, il est proposé que l'échéance de fin dudit contrat, initialement au 31 décembre 2023 soit reporté au 30 avril 2024.

Vu l'avis favorable de la commission délégation de services public en date du 18 décembre 2023

Considérant que le projet d'avenant de prolongation engendre une modification non substantielle du contrat en application de l'article R3135-7 du code de la commande publique

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public, annexé en pièce jointe.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.